

## Compte-Rendu Sommaire

### Conseil Municipal du 19 novembre 2020

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Michel TRÉGUER, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Laurence CORRE, Sandrine LAVIGNE, Jean-Yves GOURIOU, Philippe MONOT, David NORMAND, Caroline PRIGENT-LÉON, Gwendal LE COQ, Fabienne LANDURÉ, Sandrine GAC, Charline IZARD, Camille GUIAVARC'H, Denis MERCELLE, Pascal SIMIER, Nadine KASSIS, Philippe MANACH, Camille VERBEQUE, Dominique MIGNON, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Cécile LE ROUX (procuration à Christelle HELIES), Alain FLOUR (procuration à Sabrina OULHEN), Liliane OGOR (procuration à Laurence CORRRE), Jean-Michel LANNUZEL (procuration à François-Guillaume LE GALL), Adeline CORNEC (procuration à David NORMAND),

Absents : néant.

Secrétaire de séance : Sandrine GAC

Début de séance : 20h00.

***Monsieur le Maire propose d'ouvrir le conseil municipal de ce jour par une minute de silence en hommage à Samuel Paty et toutes les victimes du terrorisme aveugle.***

#### Ordre du jour

##### INFORMATIONS DU MAIRE

1. Agenda municipal
2. Informations CCPA
3. Informations règlementaires
4. Informations diverses

##### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Approbation du compte rendu du conseil du 15/09/2020
6. Règlement Intérieur du Conseil Municipal
7. Création d'une commission communale permanente « développement durable »
8. Concessions perpétuelles reprises par la Commune et restituées aux familles
9. Modification du tableau des emplois
10. Autorisation de recruter un contrat d'apprentissage aux services techniques
11. RIFSEEP – Modification de l'IFSE
12. Commune - Création d'un règlement intérieur
13. Désignation d'un suppléant au syndicat mixte Vigipol
14. Délégation du conseil municipal au Maire - Modification
15. Autorisation faite au Maire de solliciter des subventions - projet « ATD Kavel »
16. Autorisation faite au Maire de solliciter des subventions – projet cheminement Prat Meinoc
17. Autorisation faite au Maire de solliciter des subventions pour 11 opérations diverses

##### FINANCES - ÉCONOMIE

18. Budget principal : Décision Modificative n°2

##### VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

19. Participation aux frais d'affiche « du vent dans les BD »

## ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

20. Convention de partenariat Ar Moutig
21. Convention OGEC Sacré-Cœur (SDIS)

## TRAVAUX

22. Convention ENERGENCE
23. Conventions SDEF de rénovations des points lumineux - 7 conventions -

## URBANISME / AMENAGEMENT / AGRICULTURE / SECURITE

24. Classement d'une partie du domaine public dans le domaine privé communal
25. Cession foncière – parcelles AL 186, 187 et 320p
26. Remise des équipements communs d'un lotissement à la commune
27. Acquisition de la parcelle AK 123 à Mézéozen

## QUESTIONS DIVERSES

### ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ajoute ce point supplémentaire à l'ordre du jour :

28. Motion de soutien à la Brittany Ferries

## INFORMATIONS DU MAIRE

### Point n°01 Agenda municipal

Monsieur le Maire présente les derniers évènements ayant eu lieu sur la commune depuis le dernier conseil.

### Point n°02 Informations CCPA

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières décisions marquantes ayant eu lieu en bureau communautaire du 17 septembre et en conseil communautaire du 15 octobre dernier.

### Point n°03 Informations règlementaires

Conformément aux articles L. 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a pris les décisions suivantes :

Marché / Type	Désignation	Montant HT	Attributaire
Travaux	Lot 4 de Mézéozen (Vestiaires modulaires)	527 649,35 €, soit : Offre de base = 454 500 € + 1 <sup>ère</sup> option (ajout d'un local de stockage et local infirmerie) = 66 432,39 € + 2 <sup>nde</sup> option (ajout d'auvents) = 6 716,96 €	Module Création
Emprunt		Caractéristiques suivantes : Contrat COLD CITE GESTION FIXE Montant : 2 000 000 euros Durée : 20 ans (240 mois) Objet : financement des investissements Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.48% Périodicité trimestrielle Mode d'amortissement : Amortissement constant (échéances dégressives)	CMB Arkéa

Néant.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,  
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 12 novembre dernier,  
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 15 septembre 2020

***Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.***

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A ce titre, il constitue une véritable législation interne du conseil municipal.

Suite au conseil municipal du 19 septembre dernier, un groupe de travail a été constitué, afin de réfléchir sur un projet. Ce groupe de travail s'est réuni le 8 octobre dernier et a élaboré le projet ci-après annexé.

Il est proposé au conseil d'adopter le projet de règlement intérieur.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du conseil municipal de Lannilis.***

Afin de pouvoir traiter les différents sujets en lien avec le développement économique de la ville, la thématique de l'écologie en lien avec ce développement, il est proposé au conseil de créer une commission communale « développement durable ». Cette commission, sera présidée de droit par Monsieur le Maire. Son vice-président serait M. Michel Tréguer, Adjoint délégué à l'économie, environnement et développement durable.

Il est proposé au conseil de :

- Créer cette commission
- Désigner ses membres

Monsieur le Maire fait un appel à candidature l'ensemble des membres du conseil souhaitant intégrer cette nouvelle commission.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

- ***Décide de créer une commission permanente « Environnement & Développement Durable » ;***
- ***Nomme comme membres de cette commission :***  
***Jean-François TRÉGUER, président de droit, Michel TRÉGUER, vice-président, Claude DARÉ, Henri LÉLIAS, , Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Jean-Yves GOURIOU, Philippe MONOT, Fabienne LANDURÉ, Alain FLOUR, Liliane OGOR, Nadine KASSIS, Camille VERBEQUE et Dominique MIGNON.***

**Point n°08****Concessions perpétuelles reprises par la Commune et restituées aux familles**

Dans le cimetière, des concessions perpétuelles se trouvent en état d'abandon, nuisant à l'aspect général et présentant, pour certaines, un risque lié à la sécurité des usagers.

Pour remédier à cette situation, une procédure de reprise de ces concessions abandonnées a été initiée en application des articles L. 2223-17 et L. 2223-18, R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 25 février 2014, le Conseil Municipal a approuvé la reprise des concessions dont la liste était jointe à la délibération susvisée et a autorisé le Maire à prendre tous les actes devant intervenir dans le cadre de la reprise, ainsi que la réattribution des concessions abandonnées.

Suite à une demande des familles, les concessions C2-R7-T5 et C4-R4-T14 ont été retirées de la procédure à titre exceptionnel.

L'article L.2223-17 du CGCT précise que le Maire doit demander l'accord du Conseil Municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu par ce même article.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal de valider la liste modifiée des concessions reprises, qui sera jointe à la délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Maire à prendre tous les actes à intervenir dans le cadre de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées dont la liste modifiée est jointe à la présente délibération.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les dispositions qui précèdent et autorise M. le Maire à prendre tous les actes à intervenir dans le cadre de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées dont la liste modifiée est jointe à la présente délibération.***

**Point n°09****Modification du tableau des emplois**

Pour mémoire, un deuxième poste de policier municipal avait été créé afin de permettre un tuilage entre le policier municipal partant et celui qui arrivait, en été 2019.

*Suppressions de poste :*

- 1 Poste de policier municipal

Service Police Municipale

Temps de travail : 35 / 35èmes

Le comité technique du 13 octobre dernier a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé au conseil de valider cette modification du tableau des emplois.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la modification du tableau des emplois.***

**Point n°10****Autorisation de recruter un contrat d'apprentissage aux services techniques**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal qui aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec l'organisme de formation.

Le maître d'apprentissage titulaire bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (FIPHFP) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Restera à notre charge le coût de la formation de l'apprenti(e) au sein de l'organisme qui l'accueillera.

Dans le cas présent, l'apprenti travaillerait au service Espaces Verts, avec sa cheffe comme maître de stage.

Le comité technique du 13 octobre dernier a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de stage.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de stage ainsi que tout documents qui en découlent.***

#### Point n°11

#### IFSE - Modification du RIFSEEP : Création d'une prime de direction générale adjointe

Le 3 avril 2019, le Comité Technique validait la réorganisation des services qui actait, entre autres, le passage de 3 à 2 pôles et la modification du poste de directrice du pôle Population et poste de directrice générale adjointe en charge du pôle Population.

Ces modifications ont entraîné des évolutions quant aux missions accomplies par l'agent en fonction sur ce poste.

En contrepartie de ces missions, il a été proposé de rémunérer cette fonction supplémentaire par la création d'une prime spécifique, dans le cadre du RIFSEEP, d'un montant de 250 € pour un temps plein.

Le comité technique du 13 octobre dernier a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé au conseil de valider cette modification du régime indemnitaire.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette modification du régime indemnitaire.***

#### Point n°12

#### Création du Règlement Intérieur de la collectivité

La collectivité travaille depuis maintenant plus d'un an à la rédaction d'un règlement intérieur permettant de préciser les règles et fonctionnement des agents en son sein.

Un groupe de travail paritaire, composé de 3 représentants du personnel et de 3 membres du collège employeur, s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer ce règlement.

Le comité technique du 13 octobre dernier a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Il est proposé au conseil de valider ce règlement intérieur pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ce règlement intérieur pour une application au 1er janvier 2021.***

#### Point n°13

#### Désignation des représentants au syndicat mixte Vigipol

Lors de sa réunion du 9 juin dernier, le conseil a désigné son représentant auprès du syndicat mixte Vigipol, à savoir M. Henri Lélias. Suite à un courrier reçu depuis, il s'avère qu'il convient de désigner également un délégué suppléant, en cas d'absence du titulaire.

Il est proposé au conseil de désigner ce délégué suppléant au syndicat mixte Vigipol.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Pascal SIMIER délégué suppléant au syndicat mixte Vigipol.***

Lors de ses réunions des 9 juin et 8 juillet dernier, le conseil municipal a procédé à la délégation de certaines de ses compétences au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Notre conseiller juridique, le cabinet LGP, nous suggère toutefois, pour plus de sécurité juridique, de renforcer cette délibération.

Il est proposé au conseil d'adopter les modifications et précisions de rédaction suivantes :

- Point 15 : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ~~dans les conditions fixées par le conseil communautaire et~~ dans la limite du décret fixant les seuils de consultation du service des domaines ;
- Point 21 : D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ~~dans les conditions fixées par le conseil communautaire et~~ dans la limite du décret fixant les seuils de consultation du service des domaines ;
- Point 27 : De procéder, ~~dans les limites fixées par le conseil municipal,~~ au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans les limites des crédits inscrits au budget ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les modifications et précisions présentées ci-dessus.**

Le Gouvernement a proposé de doter d'un milliard d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Ces crédits viennent en supplément des deux milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements des communes, des intercommunalités et des départements (DETR, DSIL, DSID, DPV), ouverts au sein de la loi de finances pour 2020.

Dans ce cadre, la commune de Lannilis a déposé des demandes supplémentaires pour 15 projets en cours ou à venir, potentiellement dans un avenir proche. Tous ne seront pas retenus.

Cependant, pour la bonne instruction des dossiers, il est demandé aux collectivités ayant déposé des dossiers de délibérer sur le sujet.

Renseignements pris auprès des services de l'Etat, il convient que le conseil municipal puisse se positionner sur le sujet.

#### 1. Le projet « ATD Keravel »

La commune de Lannilis a été retenue dans le cadre de l'appel à projet 2019 de la région Bretagne « dynamisation des centres-villes ».

Dans ce cadre, 4 opérations ont été retenues :

- 1- Aménagement de la zone de Keravel (valorisation d'un ancien centre technique départemental aujourd'hui abandonné)
- 2- Renouveau urbain « Allée Verte » (Opération la plus ambitieuse du projet, elle vise à réaménager tout un quartier en limite du centre-ville et créer une nouvelle dynamique sur ce secteur).
- 3- Centralisation de l'office de tourisme communautaire et nouvelles missions
- 4- Boutique à l'essai

Dans le cadre de l'opération N°1, la commune a développé un projet valorisant une ancienne friche industrielle située en centre-ville en créant :

- Un local d'accueil pour des associations caritatives de la ville (Restos du Cœur, Secours Catholique...) leur permettant également d'entreposer leurs matériels et stocks destinés à la distribution, le tout en densifiant le centre-ville.
- Entre 10 et 20 logements, sociaux et privés, soit de la mixité sociale,

Les associations devraient pouvoir accéder à leurs locaux avant la fin de l'année 2021.

Le CAUE a également été associé à la réflexion, proposant 2 hypothèses de construction de logements, de 12 à 14.

En 2021 également sont programmés les travaux de déconstruction des bâtiments non-utilisés afin d'obtenir le terrain destiné au programme de construction de logements.

L'EPF, partenaire de la commune sur ce dossier, a fait une estimation des coûts potentiels de cette déconstruction, qui inclut le désamiantage. Cette étude a été réalisée par son bureau d'études habituel : GINGER BURGEAP.

2 hypothèses ont été proposées :

« Au vu de l'étude des documents disponibles et de la visite du site, et selon les hypothèses prises en compte, la démolition des bâtiments n°1 à 3 (le hangar « atelier/garage », l'ancienne maison d'habitation, le garage respectivement) et le curage du bâtiment n°4 (anciens bureaux) sont estimés à 130 k€ HT (cette estimation inclut les coûts de désamiantage des matériaux identifiés dans le DTA (dossier technique amiante).

Etant donné l'absence de diagnostic amiante complet avant démolition/travaux et la présence de matériaux potentiellement amiantés (revêtements sols/murs et faux-plafond, enrobé et réseaux enterrés), un aléa d'environ 295 k€ HT doit être considéré.

Le cas échéant, la déconstruction du site (avec aléa amiante) serait alors estimée à environ 425 k€ HT.

Dans ces conditions, GINGER BURGEAP, recommande la réalisation de diagnostics plomb, parasite et amiante avant démolition sur les bâtiments, les réseaux et les aires en enrobé, estimés entre 4 k€ HT et 5 k€ HT (avec la réalisation de 40 à 60 prélèvements de matériaux susceptibles d'être amiantés). »

Dans le cadre du protocole signé avec l'EPF, cette dernière peut prendre en charge jusqu'à 60 % des frais de déconstruction / dépollution. Dans l'hypothèse haute du coût de déconstruction de 425 000 €, le reste à charge pour la commune serait de 255 000 €.

Déduction faite de l'aide de l'EPF pour la déconstruction, le montant des dépenses de la collectivité est le suivant :

Nature des dépenses	Montant
Acquisition	160 000 €
Travaux de rénovation	50 000 €
Travaux de déconstruction/démolition	255 000 € *
<b>Total opération</b>	<b>465 000 €</b>

#### Calendrier prévisionnel :

Début des travaux : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Fin des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour la partie locaux associatifs  
Fin 2021 pour la déconstruction

#### Tableau de financement :

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Appel à projet régional	635 000 €		40 000 €
EPF	425 000 €	60% des coûts de déconstruction	255 000 €
DSIL	305 000 € (= travaux)	36%	110 000 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>405 000 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>230 000 €</b>
<b>TOTAL (Coût de l'opération H.T.)</b>			<b>635 000 €</b>

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à rechercher tous types de subventions et à signer tous documents y afférant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet présenté et autorise M. le Maire à rechercher tous types de subventions et à signer tous documents y afférant.**

**Point n°16 Autorisation faite au Maire de solliciter des subventions – projet cheminement Prat Meinoc**

Autre dossier déposé au même titre que le projet « ATD Keravel » : le projet de cheminement Prat Meinoc.

## 2. Principe de l'aménagement

La rue de Prat-Meinoc dessert :

- le groupe scolaire de Kergroas,
- le stade de football
- les salles du complexe sportif de Kergroas.

A ce titre, elle est donc fréquentée par les membres des différentes associations sportives du complexe ainsi que par les élèves des écoles de Kergroas et du Sacré-Cœur.

Sur l'ensemble de sa longueur, elle ne comporte ni trottoir ni piste cyclable.

Le but de ce projet est donc de réaliser un cheminement cycles / piétons sécurisé, qui aura notamment pour incidence de réduire le flux de véhicules en passant une partie de la rue en sens unique.

La commune avait déjà programmé une première tranche de travaux, soit un montant de 90 000 € (voir devis).

Une aide DSIL nous permettrait de réaliser dans le même temps, soit 1er semestre 2021, la deuxième tranche, initialement prévue pour 2022.

Montant estimatif des travaux : 180 000 euros HT (hors coût d'enfouissement de réseaux éventuel)  
(Prestations intellectuelles de 5 000 euros HT. En sus.

## 3. Tableau de financement :

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	180 000 €	60%	108 000 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>108 000 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>72 000 €</b>
<b>TOTAL</b> (Coût de l'opération H.T.)			<b>180 000 €</b>

## 4. Calendrier prévisionnel

Date de début des travaux : avril 2021

Date de fin de travaux : mai 2021

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à rechercher tous types de subventions et à signer tous documents y afférant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet présenté et autorise M. le Maire à rechercher tous types de subventions et à signer tous documents y afférant.**



Comme indiqué plus haut, d'autres opérations, d'un montant plus modeste, ont également fait l'objet d'un dossier de demande de subvention.

Soit les projets suivants, pour un montant de subvention sollicitée de :

Accessibilité mairie	44 000 €
Réfection église	50 385 €
Toiture et charpente local associatif - AUPP	32 000 €
Accessibilité rue Olivier Mercelle	21 457 €
Eclairage public - parking école Kergroas	10 848 €
Réfection de l'éclairage de 2 salles de sport communales	47 740 €
Réfection chauffage salle Kergroas	16 000 €
Parking école St-Antoine	30 000 €
Boutique à l'essai	12 000 €
Remplacement des menuiseries de la mairie	33 761 €
Rénovation Chapelle Saint-Sébastien	19 285 €

### 1. Accessibilité mairie

Cette opération est composée de plusieurs éléments :

1) Mise aux normes de l'actuelle rampe PMR permettant aux usagers d'accéder à l'accueil de la mairie

Actuellement, la rampe existante ne répond plus aux normes en vigueur : elle ne dispose pas de palier dans ses virages. La décision a été prise de reprendre entièrement cette rampe. Une nouvelle rampe sera donc réalisée sur l'emplacement de la rampe existante, mais en la prolongeant de manière à permettre la création desdits paliers. Le devis demandé indique un coût de 13 090 € HT.

2) Création d'un sas d'entrée, avec portes automatiques

Actuellement, l'entrée principale de la mairie s'effectue par une porte manuelle simple.

Pour de bonnes conditions de travail des agents de l'accueil, cet accès principal nécessite un sas, c'est-à-dire deux portes s'ouvrant successivement, afin d'éviter les courants d'air.

L'accès PMR nécessite que ces deux portes soient automatiques. Or, l'espace intérieur est insuffisant pour permettre la création d'un tel aménagement. Décision a donc été prise de créer cet espace à l'extérieur par l'ajout d'un sas en verre.

Le devis de cette installation est de 21 916 €.

3) Aménagement aux normes PMR des toilettes en rez-de-chaussée et de leur accès.

Actuellement, il existe en rez-de-chaussée de la mairie des toilettes, à usage des usagers et des agents. Ces toilettes ne sont pas aux normes PMR.

Décision a été prise de les mettre aux normes. Cela induit :

- L'élargissement des toilettes en déplaçant une cloison
- L'élargissement du couloir qui y accède

Nous ne disposons pas de devis pour ces travaux. L'estimation faite par le Directeur des Services Techniques est de 15 000 €.

Ces travaux nécessitent l'intervention d'un architecte. Cette prestation est généralement facturée à hauteur de 10% du coût général des travaux, soit ici 50 000 €

Nous estimons donc le coût de la prestation de l'architecte à 5 000 €.

**Calendrier prévisionnel** : Début des travaux : 15 octobre 2020  
Fin des travaux : 15 novembre 2020

<b>Coût prévisionnel H.T. :</b>	Rampe PMR extérieure :	13 090 €
	Sas et portes automatiques :	21 916 €
	Accessibilité PMR des toilettes :	15 000 €
	Prestation architecte :	5 000 €
	<b>Total :</b>	<b>55 006 €</b>

**Plan de financement :**

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat <input checked="" type="checkbox"/> D.S.I.L. <input type="checkbox"/> D.E.T.R. <input type="checkbox"/> Autres (à préciser)	55 000 €	80 %	44 000 €
Région			
Département			
Autres financements publics			
<b>TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)</b>			<b>44 000 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)</b>			<b>11 000 €</b>
<b>TOTAL (coût de l'opération H.T.)</b>	<b>55 000 €</b>		<b>55 000 €</b>

**2. Réfection de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul**

La commune procède actuellement à la rénovation des orgues de son église, pour un montant total de 108 976 €. Les travaux démarreront dès octobre prochain.

Dans le prolongement de cette rénovation, la commune envisage une importante opération d'entretien du bâti de cette église (vitraux, portes, fenêtres, etc.), située en plein cœur de ville.

Cette opération, à inscrire dans le budget 2021 pourrait démarrer dès le printemps 2021.

Ce programme a fait l'objet d'un chiffrage par différents artisans locaux pour un total de 83 975 € :

- La réfection du plafond en sous-face du support des orgues,	1 500 €
- La réparation des vitraux,	16 000 €
- La réfection des voûtes,	2 000 €
- La réfection de la porte desservant le porche ouest,	2 000 €
- La réfection de l'estrade	11 200 €
- Le remplacement des gouttières	30 000 €
- Le remplacement de trois fenêtres	8 400 €

**Tableau de financement :**

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	83 975 €	60%	50 385 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>50 385 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>33 590 €</b>
<b>TOTAL (Coût de l'opération H.T.)</b>			<b>83 975 €</b>

**Calendrier prévisionnel** : Début des travaux : avril 2021  
Fin des travaux : mai 2021

### 3. Toiture et charpente local associatif - AUPP

Principe de l'aménagement : La Commune de Lannilis met à disposition de l'Association des Usagers du Port de Paluden (AUPP) un local dont la couverture et la charpente sont fortement dégradées, le bâtiment étant devenu perméable aux intempéries.

Dans une démarche de sécurisation du bâtiment et de réduction des déperditions thermiques, le projet a donc pour objectif de procéder à la réfection de ces éléments.

Montant estimatif des travaux : 40 000 euros HT

Sous réserve de financement et de disponibilité des artisans, les travaux pourraient démarrer dès le mois d'octobre prochain.

#### **Tableau de financement :**

<b>FINANCEURS</b>	<b>Dépense HT subventionnable de l'opération</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Montant sollicité de la subvention</b>
DSIL	40 000 €	80%	32 000 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>32 000 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>8 000 €</b>
<b>TOTAL</b> <i>(Coût de l'opération H.T.)</i>			<b>40 000 €</b>

**Calendrier prévisionnel** : Début des travaux : novembre 2020  
Fin des travaux : décembre 2020

### 4. Accessibilité rue Olivier Mercelle

Située à proximité du complexe sportif de Mézéozen à Lannilis, la rue Olivier Mercelle dessert une dizaine de pavillons. L'état de ses accotements les rend impropres, sur l'ensemble de leur longueur, au cheminement des Personnes à Mobilité Réduite.

Par ailleurs, la rue ne bénéficie actuellement d'aucun cheminement sécurisé pour les vélos.

Les objectifs du projet sont donc :

- d'enrober l'ensemble des accotements afin de permettre le cheminement des Personnes à Mobilité Réduite sur la totalité de la longueur de la rue,
- de créer une piste cyclable,
- de passer l'ensemble de la rue en zone 30 afin d'inciter les véhicules à ralentir et à sécuriser les cheminement doux.

Le montant estimatif total de l'opération se décompose comme suit :

- 35 912,20 euros HT (soit 43 094,64 euros TTC) pour la mise en accessibilité PMR de l'ensemble de la rue,
- 780 euros HT (soit 936 euros TTC) pour la fourniture et mise en œuvre de la signalétique verticales destinée à passer la rue Olivier Mercelle en zone 30.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève donc à 36 692,20 euros HT (soit 44 030,64 euros TTC).

**Tableau de financement :**

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	35 912 € (= travaux)	50%	17 956 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>17 956 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>17 956 €</b>
<b>TOTAL</b> (Coût de l'opération H.T.)			<b>35 912 €</b>

**Calendrier prévisionnel :** Etude en cours. Réalisation des travaux au printemps 2021.

### 5. Eclairage public - parking école Kergroas

Situé à proximité immédiate de la rue Audren de Kerdrel, le parking de l'école maternelle de Kergroas est actuellement insuffisamment doté en éclairage public.

Ce parking n'a pas uniquement pour vocation à accueillir les véhicules des enseignants et parents d'élèves mais il sert également de zone de transit pour les piétons se rendant, par le trottoir attenant, depuis l'école jusqu'aux établissements publics voisins tels que la Maison de l'Enfance ou la salle de sport de Kergroas.

Le renforcement de l'éclairage public à cet endroit sécuriserait donc à la fois la desserte du parking et le cheminement périphérique des piétons.

Montant estimatif : travaux = 13 560 euros HT (pas de maître d'œuvre pour cette opération).

**Tableau de financement :**

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	13 560 €	80%	10 848 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>10 848 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>2 712 €</b>
<b>TOTAL</b> (Coût de l'opération H.T.)			<b>13 560 €</b>

**Calendrier prévisionnel :** Début des travaux : mars 2021  
Fin des travaux : avril 2021

### 6. Réfection de l'éclairage de 2 salles de sport communales

La commune dispose de trois salles de sport.

La salle Gorrékear a bénéficié d'un relampage durant l'été 2020. Le procédé donnant satisfaction, la commune souhaite à présent réaliser cette opération sur les deux autres salles : Kergroas et Mézéozen.

L'objectif du projet consiste à procéder au remplacement des éclairages traditionnels par des éclairages led des salles de sport des complexes sportif de Kergroas, Mézéozen et Gorrekear.

Montant estimatif : 59 675 €

Les travaux devront se faire en été 2021, créneau permettant de ne pas pénaliser les écoles et les associations dans leur utilisation des salles.

**Tableau de financement :**

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	59 675 €	80%	47 740 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>47 740 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>11 935 €</b>
<b>TOTAL</b> (Coût de l'opération H.T.)			<b>59 675 €</b>

**Calendrier prévisionnel :** Début des travaux : 1er trimestre 2021  
Date de fin de travaux : 1er trimestre 2021

### 7. Réfection chauffage salle Kergroas

Principe de l'aménagement : Le chauffage de la salle de sport du complexe de Kergroas est assuré par un réseau obsolète de radiants gaz.

Afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, il est envisagé de remplacer ce réseau défaillant par un nouveau système de chauffage (radiants modernisés ou aérotherme).

**Tableau de financement :**

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	20 000 €	80%	16 000 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>16 000 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>4 000 €</b>
<b>TOTAL</b> (Coût de l'opération H.T.)			<b>20 000 €</b>

**Calendrier prévisionnel :** Début des travaux : 1er trimestre 2021  
Date de fin de travaux : 1er trimestre 2021

### 8. Parking école St-Antoine

Aux abords du collège Saint-Antoine, la circulation et le stationnement sont rendus très difficiles aux heures d'arrivée et de départ des enfants, du fait du nombre de véhicules venant les déposer ou les récupérer. Cette situation est complexifiée par la circulation des cars scolaires qui doivent également récupérer des enfants.

A l'intersection des rues de la Libération et Saint-Jean-Baptiste de la Salle, la Commune dispose d'une aire de stationnement très dégradée.

L'objectif de ce projet est de procéder à une réfection de ce parking destiné à la desserte du collège Saint-Antoine en identifiant le cas échéant les places de car.

Montant estimatif des travaux : 37 500 euros HT

**Tableau de financement :**

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	37 500 €	80%	30 000 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>30 000 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>7 500 €</b>
<b>TOTAL</b> <i>(Coût de l'opération H.T.)</i>			<b>37 500 €</b>

**Calendrier prévisionnel :** Début des travaux : décembre 2020  
Fin des travaux : mai 2021

### 9. Boutique à l'essai

La commune de Lannilis a été retenue dans le cadre de l'appel à projet 2019 de la région Bretagne « dynamisation des centres-villes ».

Dans ce cadre, 4 opérations ont été retenues :

- 1- Aménagement de la zone de Keravel (valorisation d'un ancien centre technique départemental aujourd'hui abandonné)
- 2- Renouveau urbain « Allée Verte » (Opération la plus ambitieuse du projet, elle vise à réaménager tout un quartier en limite du centre-ville et créer une nouvelle dynamique sur ce secteur).
- 3- Centralisation de l'office de tourisme communautaire et nouvelles missions
- 4- Boutique à l'essai

Dans le cadre de cette dernière opération, la commune a identifié un local commercial en centre-ville. Sa proposition financière a été acceptée et un notaire est actuellement en charge de ce dossier (prix d'achat de 45 000 €)

Toutefois, avant d'être proposé à la location, dans le cadre d'un partenariat avec la CCPA, compétente en matière économique, ce local doit bénéficier d'une petite rénovation, estimée à 15 000 €.

A très court terme (1<sup>er</sup> trimestre 2021), le partenariat Commune de Lannilis / CCPA aura défini les critères permettant de sélectionner les candidats.

L'objectif est de permettre l'installation du 1<sup>er</sup> commerçant à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Ces travaux de rénovation pourront donc être démarrés et achevés au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

**Tableau de financement :**

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	15 000 €	80%	12 000 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>12 000 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>3 000 €</b>
<b>TOTAL</b> <i>(Coût de l'opération H.T.)</i>			<b>15 000 €</b>

**Calendrier prévisionnel** : Début des travaux : mars 2021  
Fin des travaux : avril 2021

#### 10. Remplacement des menuiseries de la mairie

Du fait de leur vétusté, les menuiseries de ces deux bâtiments présentent des ponts thermiques très marqués. Il s'agit de remplacer les menuiseries de la mairie ainsi que celles de la salle du conseil municipal, dans le bâtiment de l'Allée verte.

Les travaux visent donc au remplacement de l'ensemble de ces menuiseries.

Objectif double :

- 1- Faire des économies d'énergie
- 2- Améliorer le confort et la qualité de vie au travail des agents

Montant estimatif : 40 399 euros HT pour les menuiseries de la mairie et 27 123 euros HT pour celles de la salle du Conseil municipal, soit 67 522 € au total.

#### Tableau de financement :

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	67 522 €	50%	33 761 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>33 761 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>33 761 €</b>
<b>TOTAL</b> <i>(Coût de l'opération H.T.)</i>			<b>67 522 €</b>

**Calendrier prévisionnel** : Début des travaux : novembre 2020  
Fin des travaux : novembre 2020

#### 11. Rénovation Chapelle Saint-Sébastien

Un programme de réfection générale de la chapelle Saint-Sébastien a été mis en œuvre afin de procéder à la restauration extérieure et intérieure du bâtiment ainsi qu'à celle des murets constituant l'enceinte.

Cette rénovation d'importance est assurée par un spécialiste de ce type de rénovation de bâtiment culturel.

Il est également envisagé de profiter de sa présence et de son expertise pour remplacer également la croix de mission.

Montants des travaux : 28 927 €

#### Tableau de financement :

FINANCEURS	Dépense HT subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
DSIL	28 927 €	66%	19 285 €
<b>Total des aides publiques sollicitées</b>			<b>19 285 €</b>
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage</b>			<b>9 642 €</b>
<b>TOTAL</b> <i>(Coût de l'opération H.T.)</i>			<b>28 927 €</b>

**Calendrier prévisionnel** : Début des travaux : mars 2021  
Fin des travaux : mai 2021

Il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à rechercher tous types de subventions et à signer tous documents y afférant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les projets présentés et autorise M. le Maire à rechercher tous types de subventions et à signer tous documents y afférant.**

## FINANCES - ECONOMIE

### Point n°18 Budget principal : Décision Modificative n°2

Il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative n°2 au budget Principal 2020.

Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement				
	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €		Chapitre	Article	Fonction	Montant en €
Dép. Réelles ICNE	66	66112	.01	5 100,00	Rec.Réelles Dotation de solidarité communautaire	73	73212	.01	9 250,00
Dép. Réelles Entretien de terrains	.011	61521	.823	9 250,00	Rec.Réelles Participations - Département	74	7473	.01	10 000,00
Dép. Réelles Autres personnels extérieurs	.012	6218	.021	25 000,00	Rec.Réelles Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	74	74835	.01	2 250,00
					Rec.Réelles Mandats annulés	77	773	.01	3 500,00
					Rec.Réelles Produits exceptionnels divers	77	7788	.01	14 350,00
<i>Total opérations réelles</i>				39 350,00	<i>Total opérations réelles</i>				39 350,00
<i>Total opérations ordre</i>				-	<i>Total opérations ordre</i>				-
SOLDE GLOBAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				<b>39 350,00</b>	SOLDE GLOBAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				<b>39 350,00</b>
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
	Chapitre	Article	Fonction	Montant en €		Chapitre	Article	Fonction	Montant en €
Dép. Réelles Autres bâtiments publics	21	21318	.411	69 219,00	Rec. Réelles Emprunts en euros	16	1641	.01	339 219,00
Dép. Réelles Autres installations matériel et outillage techniques	21	2158	.822	3 000,00					
Dép. Réelles Complexe sportif de Mezeozen	23	231303	.412	225 000,00					
Dép. Réelles Rénovation Chapelle St-Sébastien	23	231304	.021	40 000,00					
Dép. Réelles Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	204	2041582	.814	2 000,00					
<i>Total opérations réelles</i>				339 219,00	<i>Total opérations réelles</i>				339 219,00
<i>Total opérations ordre</i>				-	<i>Total opérations ordre</i>				-
SOLDE GLOBAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				<b>339 219,00</b>	SOLDE GLOBAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				<b>339 219,00</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte décision modificative n°2.**

## VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

### Point n°19 Participation aux frais d'affiche « du vent dans les BD »

Dans le cadre du projet de prix « Du vent dans les BD », auquel a participé la médiathèque de Lannilis, la commune du Folgoët a géré le paiement des factures de cette manifestation, dont la création de son affiche (600€) et l'encaissement des contributions des communes participantes.

Il est demandé au conseil de verser la quote-part de la commune de Lannilis, soit 26,08 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement de cette quote-part de 26,08 €.**

## ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

### Point n°20 Convention de partenariat Ar Moutig

La commune de Lannilis défend le principe d'une politique sociale liée à l'enfance et la jeunesse.

Dans ce cadre, elle soutient l'action propre des partenaires associatifs ou institutionnels, dans l'hypothèse d'une complémentarité avec les actions communales, en apportant aussi bien son soutien financier immédiat et répété par voie de subvention, qu'un soutien matériel, ou mobilier et le cas échéant immobilier par la mise à disposition de locaux.

Une convention de partenariat est donc proposée entre la commune de Lannilis et l'association « Ar Moutig » qui mène depuis plusieurs années des animations en direction des enfants et des assistantes maternelles. Cette convention de partenariat s'inscrit dans le cadre général du règlement intérieur de la Maison de l'Enfance qui détermine les principes d'exploitation et de gestion de l'établissement.



Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférant.**

#### Point n°21 Convention OGEC Sacré-Cœur (SDIS)

Dans sa réunion du 19 décembre dernier, le conseil municipal de Lannilis autorisait Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDIS 29 permettant aux enfants de pompiers volontaires en intervention d'être pris en charge sur les temps de garderie scolaire et de pause méridienne, ceci pour l'école publique de Kergroas.

Le SDIS souhaite signer une convention analogue avec l'OGEC de l'école du Sacré-Cœur, les frais en découlant étant pris en charge par la commune. Dans ce cadre, il convient de prendre une convention supplémentaire entre la commune et l'OGEC permettant la prise en charge de ces frais.

Il est proposé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférant.**

## TRAVAUX

#### Point n°22 Convention ENERGENCE

Ener'gence, l'agence locale l'énergie et du climat du Pays de Brest, qui a pour objectif d'aider les adhérents à mieux maîtriser leurs consommations d'eau et d'énergie, développe depuis 1998 le dispositif de Conseil en Énergie Partagé. Cette démarche consiste à mutualiser et partager entre toutes les collectivités adhérentes les informations et les retours d'expériences des membres de l'association.

Ener'gence propose aux communes de s'engager afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en soutenant la démarche de Conseil en Énergie Partagé via différentes typologies d'actions :

- les actions « de base », communes à toutes les collectivités. Elles représentent les fondements d'une démarche réfléchie de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics dans le but de faire monter en compétence les collectivités adhérentes sur les questions d'énergie et de climat. Elles consistent en l'élaboration d'un état des lieux régulier des consommations et dépenses énergétiques à l'échelle du patrimoine des collectivités adhérentes, et en l'élaboration d'une stratégie de réduction des consommations énergétiques. L'ensemble des données et des expertises sont partagées et mutualisées au sein d'Ener'gence afin de profiter à l'ensemble de ses membres ;
- les actions « collectives », auxquelles chacune des collectivités peut faire appel, favorisent les échanges. Elles sont proposées par Ener'gence en fonction des besoins communs identifiés par Ener'gence. Elles peuvent consister à informer les adhérents sur des thématiques précises ou à faire rencontrer des adhérents ayant des problématiques similaires ;
- les actions « complémentaires », adaptées aux besoins de chaque collectivité. Elles sont issues des discussions préalables entre Ener'gence et la collectivité. Ces actions portent sur votre patrimoine (campagne de mesures, pré-diagnostic énergétique, session de sensibilisation, ...). L'ensemble de celles-ci est répertorié dans une boîte à outils.

La commune de Lannilis est sous contrat avec Ener'gence depuis l'année 2000. Pour la période des 3 ans à venir (2021 à 2023) les actions complémentaires retenues porteront sur :

- Le volet énergétique et environnemental :
  - o Elaboration d'une feuille de route permettant de structurer les actions sur la durée de la convention tant au niveau des consommations (kWh) que des émissions de gaz à effet de serre (tonnes de CO<sub>2</sub>) ;
  - o Amélioration du pilotage des équipements les plus énergivores par un suivi plus dynamique et à une fréquence plus élevée ;
- Le parc de véhicules de la commune :
  - o Méthodologie de suivi des consommations et indicateurs associés ;
  - o Formation des utilisateurs à l'éco-conduite

- Le comportement des utilisateurs :
  - o Démarche de sensibilisation des utilisateurs des bâtiments de la commune.

Ces différents points seront suivis en lien avec les Services Techniques. Ils feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la future Commission Environnement & Développement Durable.

Il est proposé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférant.***

**Point n°23 Conventions SDEF de rénovations des points lumineux - 7 conventions -**

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux de rénovation des points lumineux suivants :

- Rue Saint Sébastien
- Rue Abbe le Duc
- Résidence de Kerarlin
- Rue Georges Pompidou
- Rue de Mézéoen
- Rue d'Alsace-Lorraine
- Rue Jean Tromelin

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours. Ci-dessous le tableau récapitulatif :

Tableau récapitulatif			
Type	Numéro	Secteur	Montant
Ouvrage	194	Saint-Sébastien	810,00 €
Ouvrage	864	Rue Abbe le Duc	1 010,00 €
Ouvrage	418	Résidence de Kerarlin	1 410,00 €
Ouvrage	475	Rue Georges Pompidou	1 060,00 €
Ouvrage	347	Rue de Mézéoen	810,00 €
Ouvrage	273	Rue d'Alsace-Lorraine	860,00 €
Ouvrage	38	Rue Jean Tromelin	1 760,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 720 € HT</b>

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ces conventions ainsi que tout document y afférant.***

**URBANISME / AMENAGEMENT / AGRICULTURE / SECURITE**

**Point n°24 Classement d'une partie du domaine public dans le domaine privé communal**

Lors de sa réunion du 8 juillet dernier, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la cession d'une emprise foncière d'environ 2 m² à la société Weldom, pour régulariser une erreur d'implantation. Il s'avère que cette cession nécessite le déclassement de l'emprise concernée dans le domaine privé de la commune.

Il est proposé au conseil d'autoriser ce classement dans le domaine privé communal de cette emprise.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le classement de cette emprise dans le domaine privé communal.***

**Point n°25****Cession foncière – parcelles AL 186, 187 et 320p**

Un commerce de la zone d'activité de Kerlouis (parcelle AL 301) a besoin d'agrandir son parking.

Pour se faire, il souhaite acquérir les parcelles AL 186 et 187 d'une superficie de respectivement de 182 et 338 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une partie de la parcelle AL 320, estimée à environ 66 m<sup>2</sup> (restant à préciser par document d'arpentage et bornage), appartenant à la commune de Lannilis.

Le prix proposé est de 11,50€/m<sup>2</sup> (selon l'estimation de France Domaine du 11 mars dernier), soit environ 6 740€, à parfaire suivant le bornage.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Une servitude de canalisation d'eau pluviale sera à mentionner dans l'acte de vente, entre le bassin de rétention -AL 319- et la route départementale.

Il est proposé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer tout acte et effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout acte et effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.***

**Point n°26****Remise des équipements communs d'un lotissement à la commune**

Le lotissement des « Jardins de St-Sébastien » a sollicité la commune pour transférer la propriété des voies et espaces communs cadastrés AD 332, 357, 358, 361, 389, 420 et 421 et prononcer le classement dans le domaine public communal de ces équipements

La cession à la commune est consentie à titre gratuit, les frais d'acte étant supportés par l'association syndicale.

Il est par ailleurs précisé que dans le cadre de cette remise, un arrêté prescrira que l'entretien des trottoirs restera à la charge des riverains.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'acte de transfert de propriété et tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce transfert.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce transfert.***

**Point n°27****Acquisition de la parcelle AK 123 à Mézéozen**

Lors de sa réunion du 29 mars 2016, le conseil municipal avait acté le principe de l'acquisition de la parcelle AK 112 et autorisé M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Dans le prolongement de cette opération, il est proposé aujourd'hui d'acquérir la parcelle AK 123 d'une surface de 70 m<sup>2</sup> pour permettre la création d'un accès. D'autres procédures suivront, une fois les négociations achevées avec les propriétaires des parcelles AK 259 et AK 261.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toutes les diligences nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document et effectuer toutes les diligences nécessaires à l'acquisition de ce terrain.***

**QUESTIONS DIVERSES****Point n°28****Motion de soutien à la compagnie Brittany Ferries**

Les élus des conseils municipaux de Bretagne sont aujourd'hui appelés à témoigner de leur solidarité et de leur soutien à la compagnie Brittany Ferries en relayant l'appel à un réel soutien gouvernemental pour cette société.

La compagnie bretonne traverse en effet la crise la plus grave de son histoire ! Frappée de concert par deux crises conjoncturelles, le COVID 19 et un Brexit qui s'annonce "dur", ce fleuron du tourisme breton et normand ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête qui s'est abattue sur la France. L'Etat doit apporter un réel soutien financier à la hauteur des besoins nécessaires à sa pérennisation.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la motion de soutien présentée.***

